

Les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la salle de réunion du SITCOME, ce mardi 14 juin 2011, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Etaients présents :

Messieurs Baillet Jean-Luc et Bourbigot Eric (Barbey), Monsieur Demelun Alain (La Brosse-Montceaux), Messieurs Blanchard Daniel et Van Rossem Marc (Cannes-Ecluse), Monsieur Pellé André (Esmans), Monsieur Senoble Romain (Forges), Monsieur Lefier René (La Grande Paroisse), Monsieur Richard Matthieu (Laval-en-Brie), Messieurs Dalibon Michel et Paviot Jean-Pierre (Marolles-sur-Seine), Messieurs Albouy-Guidicelli Jean-Marie et Brun Hermann (Montereau Fault-Yonne), Messieurs Madelenat François et Martinez Jean-Claude (Saint Germain Laval),

Absents excusés non représentés :

Madame Florence Marie-Thérèse (La Brosse-Montceaux), Monsieur Bernard Jean- Jacques (Esmans), Monsieur Simonot Gilles (Forges), Monsieur Even Jean-Luc (La Grande Paroisse), Monsieur Bezanger (Laval), Messieurs Bellini Claude et Chaumont Léon (Misy sur Yonne). Madame Gauthier Catherine et Monsieur Ruiz José (Varenes-sur-Seine).

Absents excusés :

Monsieur Bourbigot Eric (Barbey) ; Messieurs Léon Chaumont et Bellini Claude (Misy sur Yonne).

Invités :

Monsieur Afonso Manuel (Montereau-Fault-Yonne),
Madame Sandrine Schmitt (Sitcome).

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Rapport du dernier comité syndical du 28/04/2011
- Comptes administratifs 2010 des Budgets « Principal » et « Carte Siyonne »
- Comptes de gestion 2010 des budgets « Principal » et « Carte Siyonne »
- Affectation des résultats 2010
- Schéma départemental de coopération intercommunale
- Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Approbation du rapport du comité syndical du 28/04/2011
--

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ce compte rendu n'appelant aucune remarque, le rapport du comité syndical du 28/04/11 est adopté à l'unanimité.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Un planning des réunions qui de dérouleront d'ici la fin de l'année a été proposé. Il est prévu qu'une réunion de la commission finances ait lieu 15 jours avant chaque réunion de comité. Nous vous proposons la version M14 administrative officielle, mais également, à la demande de certains d'entre vous, une version sous forme Excel, beaucoup plus simple de compréhension.

Conformément à la législation, je dois quitter la salle de réunion, pour le vote des comptes administratifs. .

Monsieur SENOBLE :

Lorsque le Président quittera la pièce, nous n'aurons plus le quorum...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous allons donc attendre qu'un autre membre arrive d'ici là, et nous allons passer à l'ordre du jour suivant.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Avis du SITCOME sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Les élus ont étudié les propositions préfectorales concernant le territoire et l'avenir de l'exercice de la compétence du SITCOME.

Le transport public est une compétence complexe compte tenu des réglementations et des nombreux acteurs qui y participent. L'organisation d'un réseau doit prendre en compte autant les besoins des populations que la faisabilité technique et financière des dessertes qui sont des dépenses de fonctionnement élevées et récurrentes.

Les communes prévues dans le nouveau périmètre sont principalement rurales et très éloignées de la gare et du centre ville de Montereau constitué de commerces mais aussi de services publics.

Le transport public, même si il s'agit d'un service public, se doit de ne pas tomber dans la gabegie que ni les citoyens n'acceptent, ni nos collectivités supportent financièrement. Ces dernières années, le SITCOME a d'ailleurs pris des décisions courageuses sur l'offre de transport tout en comptabilisant plus d'un million quatre cent mille passagers par an sur un réseau de trente trois mille habitants.

L'exercice de la compétence par cette nouvelle entité conduit obligatoirement à la création de nombreuses lignes régulières de transport dans des communes souvent dépourvues de service en raison de leur faible densité de population et leur éloignement.

Le réseau SIYONNE pris en charge par le SITCOME trouve aujourd'hui son équilibre économique par une seule de ses lignes. Ces nouvelles communes vont nécessairement créer un déficit insupportable pour l'ensemble, sans répondre efficacement aux besoins et en privant, par ailleurs, les communes qui ont fait le choix politique d'adhérer au SITCOME de toute évolution sur leur territoire.

Il est à noter que ces évolutions ne pourront se faire sans l'accord du STIF sachant que son soutien financier reste aléatoire sur les projets d'extension qu'il ne considère pas comme primordiaux.

De plus, il est prévu d'y intégrer les transports scolaires que seules certaines communes financent directement ou à travers un SIVU. La généralisation du transport scolaire ne manquera pas de susciter des demandes dans des communes qui incitent aujourd'hui à des déplacements vers l'école par des modes doux. La nécessaire égalité de traitement des contribuables forcera la nouvelle entité à créer de nouvelles lignes de transports scolaires, alourdissant encore les dépenses publiques.

Enfin, un bassin de transport doit correspondre à un bassin de vie, celui-ci ne devant pas se limiter à des frontières administratives. Il est possible et actuellement étudié d'intégrer une commune qui n'est pas en Seine-et-Marne.

L'évolution du réseau doit être réalisée en fonction des capacités financières et de l'opportunité à réaliser un service. Le projet proposé, dans sa partie « transports » aura pour conséquence de conduire à créer une compétence « budgétivore » au sein de la nouvelle entité.

Pour ces raisons, je propose que le SITCOME émette un avis défavorable.

Monsieur PAVIOT :

Dans le quatrième paragraphe, il y a des fautes à corriger. « *Cents milles* » ne prend pas de « s », et nos collectivités *ne* supportent pas, la négation est à rajouter.

Monsieur SENOBLE :

Dans le deuxième paragraphe, il vaudrait mieux écrire « *engendrent* » au lieu de « *sont* ». Dans le sixième paragraphe, après « *lignes.* », rajoutons « *et les participations des communes* ». Le 9^{ème} paragraphe serait à supprimer « *enfin un bassin...Seine et Marne* ». Et enfin, rajouter un paragraphe à la fin : « *Le SITCOME vote CONTRE la fusion des deux communautés de communes et des communes isolées ayant pour conséquence la dissolution du SITCOME et la fusion avec la Communauté de Communes des deux fleuves.* ».

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Plus aucune remarque n'étant apportée, cette lettre est adoptée à l'unanimité, et sera envoyée à Monsieur Le Préfet, afin que notre avis soit communiqué.

Comptes administratifs 2010 des Budgets « Principal » et « Carte Siyonne »

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous étions treize, donc nous avons le quorum, mais le président devant sortir de la salle, nous ne l'avons plus pour voter les comptes administratifs. C'est chose faite avec l'arrivée de deux de nos collègues. Vous avez en vos possession deux documents distincts, le premier reprenant la forme légale à distribuer sous la version M14, mais également un document beaucoup plus facile à la compréhension, sous forme Excel.

Le président sort de la salle...

Monsieur DALIBON :

Nous vous présentons un condensé des différents comptes de fonctionnement des deux budgets du Syndicat. Ils font ressortir un excédent de clôture en recette de fonctionnement à reprendre pour SITCOME de 148 910.11€, que l'on affectera en partie au financement des dépenses d'investissement, à l'article 1068, pour 6 113.64€, et le reste sera repris en section d'exploitation, à l'article 002, pour la somme de 142 796.47€. Aucune question, personne n'est contre ou s'abstient, le compte administratif du SITCOME est adopté à l'unanimité.

Pour SiYonne, l'excédent de clôture en recette de fonctionnement à reprendre est de 11 102,47€, que l'on affectera en partie au financement des dépenses d'investissement, à l'article 1068, pour 5 828.25€, et le reste sera repris en section d'exploitation, à l'article 002, pour la somme de 5 274,22€. Aucune question, personne n'est contre ou s'abstient, le compte administratif de La Carte SiYonne adopté à l'unanimité.

Le Président peut revenir...

Comptes de gestion 2010 des budgets « Principal » et « Carte SiYonne »

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je voulais remercier Michel DALIBON et Sandrine SCHMITT qui ont assurés la gestion de ce syndicat et de bonnes opérations pour l'année 2010.

Monsieur DALIBON :

Les comptes de gestion reprennent exactement les comptes administratifs et présentent les mêmes résultats.

...

Pas de remarque, les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2010

Monsieur DALIBON :

Les délibérations proposées sont conformes, aux résultats à reprendre dans les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Pas de remarque, les affectations de reprises des résultats du Budget SITCOME et du budget « Carte SiYonne » sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur VAN ROSSEM :

Il y a un problème avec la distribution des cartes Imagin'R, et il serait bien qu'Interval mette à jour ces dossiers, afin de faire parvenir aux élèves les dossiers correspondants aux demandes faites par les élèves.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous transmettrons à Interval.

Monsieur SENOBLE :

On a lu dans les journaux qu'à la fin de l'année, nous allons avoir plus de 85% de changements dans les horaires des trains. On continue à constater que c'est un franc bazar, le soir à la gare, lorsque les trains sont en retard...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Pour les changements d'horaires au niveau de la SNCF, j'ai saisi tout de suite les responsables, afin d'obtenir un maximum de renseignements. Car il va falloir anticiper dès la fin du mois d'Août afin de permettre d'adapter les horaires d'arrivée et de départ des bus, avec les nouveaux horaires d'arrivée et de départ des trains. Il faut également tenir compte des horaires d'ouverture des établissements scolaires, qui commencent tous à la même heure. Nous sommes donc obligés d'avoir une infrastructure en matériel, et humaine relativement conséquente, car nous avons 4 ou 5 collèges et presque autant de lycées à desservir aux mêmes heures, et il faut que les horaires de train correspondent, pour ceux qui arrivent par le train, avant de prendre le bus. Il y a également le nouveau système de contrôle d'entrée et de sortie du lycée Malraux qui ralentit et réduit considérablement le temps que les élèves ont pour se présenter à l'heure en cours. Et également à la sortie, ou nombre d'élèves ratent leur bus, car ils n'ont pas eu le temps de sortir du lycée. Il serait bien que les horaires SNCF prennent en compte également ces critères.

Monsieur MARTINEZ :

Le cadencement est programmé, la refonte des horaires est faite, et il n'y aura que de substantielles modifications des horaires, qui ne dépasseront pas les 5 à 10 minutes.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

En attendant, aucun organisme lié à ces changements horaires ne nous a demandé notre avis sur ces changements, qui risquent d'obliger à la refonte totale des horaires, et pour lequel, vous le savez Interval doit déposer des dossiers au STIF, et pour lesquels ils demandent des délais de plus de trois mois, pour accepter ou non, ces changements sur l'exploitation du réseau.

Monsieur SENOBLE :

Ne pourrait-on pas changer d'opérateur, si jamais les propositions d'Interval ne nous conviennent pas ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Non, nous devons garder Interval jusqu'en 2016. Concernant les opérateurs, un certain découpage a été fait, pour que les réseaux soient façonnés sur les territoires, et non en fonction des opérateurs en charges sur les communes. En 2016, les appels d'offres seront faits sur des territoires, et toutes les sociétés de transport qui répondront seront susceptibles d'être prises, et les opérateurs risquent de changer. En exemple, nous pourrions avoir la RATP qui pourra postuler sur un appel d'offre à Montereau. Et comme vous le savez, il y a la fusion entre Véolia et Transdev. Ils vont donc regrouper les sociétés entre elles, et même si les conducteurs ne changeront pas ; par contre, nous n'aurons plus en face de nous les mêmes interlocuteurs. Nous aurons des chefs d'exploitation par canton, et un seul directeur régional, pour toute la région et non plus par réseau.

Sur les problèmes de désordre à la gare, on a informé tous les conducteurs et transporteurs qui passent par la gare de l'avenant au règlement intérieur de la gare routière. Certains ne savaient même pas que celui-ci existait depuis 1996, et que nous l'avons juste réactualisé. Si le train a du retard, les bus doivent attendre. Les chefs d'exploitation se sont déplacés à plusieurs reprises, pour reprendre avec les conducteurs ce règlement intérieur, et rappeler avec force, que les maîtres à bord de la gare, ce sont les opérateurs SiYonne.

Le STIF, est en train de remettre à jour également, toutes les conventions avec la mise en place des T2, et entre-autres de faire mettre la géo localisation sur tous les réseaux. Cela nous permettra de répondre

aux réclamations de la clientèle, et de savoir où sont bloqués les bus. C'est une décision politique du STIF.

Monsieur MADELENAT :

Mais où les terminaux seront-ils installés ? Qui paiera la maintenance et l'entretien de ce service ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

La convention intègre la gestion par le STIF de cette géo localisation. Les terminaux seront chez Interval. Normalement, fin 2011, début 2012, nous devrions être fixés sur la décision d'installer ces systèmes de surveillance sur le réseau. Nous saurons donc beaucoup plus facilement quel a été le problème rencontré, que ce soit un problème de matériel, ou une faute du personnel. Les problèmes peuvent venir aussi directement des usagers, comme par exemple, des enfants indisciplinés qui mettent la pagaille dans le bus, et qui se font descendre à un arrêt qui ne correspond pas à celui habituel de la descente. J'ai donc des parents qui m'agressent, en me disant que les conducteurs d'Interval font n'importe quoi, mettant leurs enfants en danger, alors qu'en réalité, le problème vient de l'éducation donné à l'élément perturbateur. Et de toute façon, je n'ai pas la possibilité de licencier tel ou tel conducteur. C'est donc bien à Interval, de connaître les faiblesses de leurs agents, et d'y remédier, si tel est le cas, et de pouvoir le prouver, si cela ne l'était pas. Nous avons eu le cas, il y a quelques années, ou nous avons été accusé, le conducteur, Interval et moi-même en tant que Président du réseau de mettre les usagers en danger, parce les enfants avaient débloqués les portes d'un bus en panne, et qu'ils étaient tous sortis du bus, sans en demander l'autorisation au conducteur avant de descendre.

Au moins, avec ce système de vidéo surveillance, nous n'aurons plus à prouver les responsabilités de chacun.

Monsieur PAVIOT :

A-t-on rétabli les horaires des cars sur les fiches horaires pour les Cars Moreau ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui, ces horaires ont été remis.

Monsieur SENOBLE :

On en est où de la participation du Leclerc sur la ligne qui emmène les gens au Centre Commercial ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Concernant le Centre Commercial du Bréau, Monsieur Ruiz nous a fait part d'une demande suite à une pétition d'une délégation de femmes de ménage travaillant au Bréau, tôt le matin, et pour laquelle nous allons distribuer aux salariés de toutes les enseignes du centre commercial, un questionnaire afin de recenser leurs besoins en transport. Nous pourrons ensuite, avec ces éléments, mettre en place un « plan de déplacement entreprises », où nous pourrons faire participer les entreprises, à hauteur de l'utilisation des services par les salariés référencés par enseignes. Ce PDE, pas obligatoire en Ile de France, serait tout de même la meilleure solution pour les salariés, mais également pour les entreprises, car les trajets, seraient directs, domicile-travail. Et cette charge peut être déduite du versement transport, déjà versé par ces mêmes entreprises.

La prochaine réunion du comité syndical aura lieu, comme prévu, le 4 octobre.

En fonction de l'avancement des travaux, nous devons également relancer le STIF sur les offres actuelles, que l'on doit optimiser en réduisant les temps de trajet par lignes. Nous devons rendre attractives les lignes qui ne le sont pas, parce que trop longues, et pas assez directes pour ramener les usagers sur la gare. Je pense entre autres aux communes de La Grande Paroisse, et de celles de Laval, Saint Germain Laval et Forges. De ce fait, nous aurons peut-être des réunions avant, afin de pouvoir préparer la délibération du SITCOME.

Nous avons également une demande du Conseil Général, pour une desserte sur la commune de Montmachoux, qui ramènerait les élèves du collège de Varennes, en empruntant la ligne E. La commune de Montmachoux n'avait pas voulu adhérer au réseau, mais le Conseil Général est favorable à une prise en charge partagée du surcoût financier engendré, par cette desserte.

Toutefois, il faut entendre que la commune de Montmachoux bénéficierait de toute l'infrastructure du réseau, sans adhérer au syndicat, juste parce qu'elle touche géographiquement les communes étant desservie sur cette ligne du réseau. Nous allons donc demander un dédommagement à la commune de Montmachoux de 2 970€, qui serait le coût que l'on proposerait au conseil Général pour bénéficier du réseau.

Monsieur DALIBON :

Il faut savoir, que cela ne coutera pas en réalité cette somme, car si l'on reprend le service offert, cela n'est que le complément d'une course, et représenterait en unités d'œuvre supplémentaire, environ 4 heures par an.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Mais le Syndicat supporte l'intégralité des courses, et il n'est pas juste que la commune de Montmachoux ne participe financièrement à aucune de nos infrastructures. Il est toujours facile de vouloir ne payer que les kilomètres rajoutés, sans supporter d'aucune manière une partie du trajet effectué entre le lycée et la commune. Nous sommes d'accord de faire l'effort de desservir Montmachoux, sur cette course, à condition que la commune participe.

Monsieur DALIBON :

Nous avons calculé cette recette de la manière suivante : nous avons 274 000€ de déficit annuel à supporter, pour 109 000 fréquences effectués par an, sur le réseau. Cela nous fait donc une moyenne de coût par fréquence de 2,5€. Nous pourrions proposer 33 dessertes, hors période de vacances scolaires, à raison de 36 semaines scolarisées, nous arrivons à la somme proposée.

Monsieur SENOBLE :

Plus les frais généraux, les frais administratifs, les frais de gestion, plus, plus, plus...

Monsieur DALIBON :

Ils n'adhèrent pas, on ne peut pas leur facturer ces coûts supplémentaires...

Monsieur SENOBLE :

Alors au moins, on arrondi à 3 000€.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Si nous avons mis en place les lignes utilisées, c'était un choix politique des communes. Et nous avons mis sur la table les moyens, permettant la mise en place de ces lignes. Aussi, il est normal, que les communes extérieures au Syndicat, participent à une certaine hauteur à ces frais. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter de faire cette proposition au Conseil Général, avec la méthode de calcul qui vient d'être annoncée par Michel, et nous rajoutons, à l'ordre du jour cette demande de prise de décision. ... Plus aucune remarque, cette décision est prise à l'unanimité.

N'ayant plus de sujets à aborder, la séance est close à 20h30.

-----ooo000ooo-----